

voyage exposés à perdre la foi ; 1 mari qui a abandonné sa femme et ses enfants ; tous les navigateurs, les pêcheurs de la Gaspésie si cruellement éprouvés par la tempête ; 35 intentions particulières ; les paroisses où la récolte a été détruite par la pluie et par la neige ; 135 nouveaux associés ; les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'œuvre du pèlerinage ; nos zélateurs et nos zélatrices ; toutes les grâces déjà demandées et qui n'ont pas encore été obtenues.

Tous les associés de l'Archiconfrérie et les abonnés du *Messageur de Sainte-Anne* sont priés de réciter pendant le mois de novembre, à ces intentions, *Notre Père*, *Je vous salue, Marie*, et l'invocation : O bonne sainte Anne, mère de la glorieuse vierge Marie, priez pour nous.

30. Faveurs obtenues. (1)

AVIS.—Relativement aux récits d'actions de grâces qui nous sont communiqués pour être publiés dans le *Messageur*, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le soin qu'ils doivent apporter à la rédaction de ces récits.

Ceux qui obtiennent quelque faveur par l'intercession de sainte Anne après lui avoir promis de la faire publier dans le *Messageur*, doivent examiner sérieusement si réellement cette faveur est due à la bonté de notre sainte patronne.

Nous ne voulons pas détourner les fidèles d'invoquer sainte Anne dans tous leurs besoins, bien loin de là, mais nous les engageons à être plus précis dans leurs relations, et à nous donner les détails propres à nous faire voir l'action bienfaisante de notre puissante thaumaturge dans la faveur qu'ils attribuent à son intercession.

(1) Conformément au décret du Pape Urbain VIII, nous soumettons au jugement de la sainte Église, notre Mère, tous les faits que nous citons dans le *Messageur*.